

CONSEIL GÉNÉRAL

RAPPORT ANNUEL (2018)

Le présent rapport a été établi conformément aux "Procédures d'examen annuel des activités de l'OMC et de présentation de rapports dans le cadre de l'OMC" (WT/L/105).

Depuis son précédent rapport annuel¹, le Conseil général s'est réuni à cinq reprises, le 7 mars, le 8 mai, le 26 juillet, le 18 octobre et le 12 décembre 2018. Les comptes rendus de ces réunions, où sont consignés les résultats des travaux du Conseil général, sont reproduits sous les cotes WT/GC/M/171, WT/GC/M/172, WT/GC/M/173, WT/GC/M/174 et WT/GC/M/175.²

Les questions traitées dans le rapport sont les suivantes:

1 RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ET RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.....	3
2 MISE EN ŒUVRE DES RÉSULTATS DE BALI, DE NAIROBI ET DE BUENOS AIRES – DÉCLARATIONS DU PRÉSIDENT	5
3 PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE	5
3.1 Examen de l'état d'avancement.....	5
3.2 Partage de renseignements – Demande présentée par la Chine.....	6
3.3 Moratoire relatif aux droits de douane visant les transmissions électroniques: Nécessité d'un réexamen – Communication de l'Inde et de l'Afrique du Sud	6
4 PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES PETITES ÉCONOMIES – RAPPORTS.....	6
5 AIDE POUR LE COMMERCE – RAPPORT	7
6 ASPECTS DE LA QUESTION DU COTON RELATIFS À L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT – DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.....	7
7 EXAMEN ANNUEL DU SYSTÈME DE LICENCES OBLIGATOIRES SPÉCIALES – PARAGRAPHE 7 DE L'ANNEXE DE L'ACCORD SUR LES ADPIC AMENDÉ ET PARAGRAPHE 8 DE LA DÉCISION SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PARAGRAPHE 6 DE LA DÉCLARATION DE DOHA SUR L'ACCORD SUR LES ADPIC ET LA SANTÉ PUBLIQUE – RAPPORT DU CONSEIL DES ADPIC.....	7
8 ACCESSION	8
8.1 Présidence des Groupes de travail de l'accession	8
9 DÉROGATIONS	8

¹ Le rapport annuel du Conseil général pour 2017 a été distribué sous la cote WT/GC/191.

² À paraître.

9.1 Système de certification du processus de Kimberley pour les diamants bruts – Prorogation de la dérogation – Projet de décision	8
9.2 Introduction des modifications du Système harmonisé de 2002, 2007, 2012 et 2017 dans les Listes de concessions tarifaires de l'OMC – Projet de décision.....	8
9.3 Réexamen des dérogations conformément à l'article IX:4 de l'Accord sur l'OMC	9
10 DOUZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE – DATE ET LIEU	10
10.1 Déclaration du Président.....	10
11 SÉLECTION DE NOUVEAUX MEMBRES DE L'ORGANE D'APPEL – DÉCLARATION DE LA CHINE	10
12 NOMINATIONS À L'ORGANE D'APPEL – AMENDEMENTS DU MÉMORANDUM D'ACCORD SUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	10
12.1 Déclaration faite par l'Union européenne, la Chine, le Canada, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la Suisse, l'Australie, la République de Corée, l'Islande, Singapour, le Mexique, le Costa Rica et le Monténégro	10
12.2 Communication présentée par l'Union européenne, la Chine, le Canada, l'Inde, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la Suisse, l'Australie, la République de Corée, l'Islande, Singapour, le Mexique, le Costa Rica et le Monténégro.....	10
12.3 Communication présentée par l'Union européenne, la Chine, l'Inde et le Monténégro	10
13 DISCUSSIONS AXÉES SUR LES QUESTIONS RELATIVES AU RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS – COMMUNICATION DE L'AUSTRALIE ET DE SINGAPOUR.....	11
14 ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE – ENQUÊTES AU TITRE DE L'ARTICLE 232 ET MESURES VISANT LES PRODUITS EN ACIER ET EN ALUMINIUM – DÉCLARATION DE LA CHINE	11
15 ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE – ENQUÊTES ET MESURES AU TITRE DE L'ARTICLE 301 DE LA LOI DE 1974 SUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR – DÉCLARATION DE LA CHINE	11
16 POINTS DE VUE SUR LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DE LA CHINE QUI PERTURBE LE COMMERCE ET SUR SES IMPLICATIONS POUR L'OMC – COMMUNICATIONS PRÉSENTÉES PAR LES ÉTATS-UNIS	12
17 MESURES ACCORDANT AUX PMA AYANT RÉCEMMENT QUITTÉ CE STATUT ET DONT LE PNB EST INFÉRIEUR À 1 000 DOLLARS EU DES AVANTAGES AU TITRE DE L'ANNEXE VII B) DE L'ACCORD SUR LES SUBVENTIONS ET LES MESURES COMPENSATOIRES – COMMUNICATION DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE AU NOM DU GROUPE DES PMA	12
18 ATELIER SUR L'ANALYSE BASÉE SUR LE GENRE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE – DÉCLARATION DU CANADA	12
19 DÉCLARATIONS DES GROUPES DE MEMBRES AUX RÉUNIONS OFFICIELLES DE L'OMC – DÉCLARATION DES ÉTATS-UNIS.....	12
20 CRÉATION D'UN NOUVEAU GROUPE INFORMEL DE MEMBRES CHARGÉ D'EXAMINER LES QUESTIONS RELATIVES AU COMMERCE ET À L'ENVIRONNEMENT – DÉCLARATION DU COSTA RICA.....	12
21 CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU SUR L'ÉCONOMIE DURABLE BLEUE ET SEMAINE AFRICAINE DU COMMERCE ÉLECTRONIQUE – DÉCLARATION DU KENYA	13
22 TRAVAUX DU G20 SUR LE COMMERCE ET L'INVESTISSEMENT – DÉCLARATION DE L'ARGENTINE	13

23 COMITÉ DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION	13
23.1 Rapports et recommandations	13
24 RÉGIME DES PENSIONS DE L'OMC.....	13
24.1 Rapports.....	13
24.2 Élection d'un Président, des membres et des suppléants du Comité de gestion	14
25 ARRANGEMENTS ADMINISTRATIFS CONCERNANT LES MEMBRES AYANT DES ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS	14
26 CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL CNUCED/OMC – RAPPORT DU GROUPE CONSULTATIF COMMUN SUR SA CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION	14
27 EXAMEN DES ACTIVITÉS DE L'OMC.....	14
28 DÉSIGNATION DES PRÉSIDENTS DES ORGANES DE L'OMC.....	15
29 ÉLECTION DU PRÉSIDENT	17
1 RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ET RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (WT/GC/M/171; WT/GC/M/172; WT/GC/M/173; WT/GC/M/174; ET WT/GC/M/175)	

1.1. Les Ministres réunis à Doha ont créé le Comité des négociations commerciales (CNC), qui relève directement du Conseil général et est chargé de superviser la conduite globale des négociations (WT/MIN(01)/DEC/1). Conformément aux principes et pratiques qu'il a entérinés à sa première réunion en 2002 (TN/C/M/1), le CNC fait rapport à chaque réunion ordinaire du Conseil général.

1.2. À chacune des réunions du Conseil général, en mars, mai, juillet, octobre et décembre, le Directeur général a fait rapport sur les activités pertinentes menées depuis son précédent rapport au Conseil général, y compris sur les réunions informelles du CNC et les réunions informelles des Chefs de délégation qu'il avait convoquées sur ce point.³

1.3. À la réunion de mars, le représentant du Burkina Faso (C-4) a pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président du CNC et du rapport du Directeur général, ainsi que des déclarations faites à la réunion de mars du Conseil général et aux réunions informelles du CNC et des Chefs de délégation du 5 mars.⁴

1.4. À la réunion de mai, le représentant de la Zambie a pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président du CNC et du rapport du Directeur général, ainsi que des déclarations faites à la réunion de mai du Conseil général et aux réunions informelles du CNC et des Chefs de délégation du 7 mai.⁵

³ Les rapports du Directeur général et ceux des Présidents des groupes de négociation aux réunions informelles du CNC et des Chefs de délégation de mars, mai, juillet, octobre et décembre ont été incorporés dans les comptes rendus des réunions correspondantes du Conseil général et également distribués sous les cotes JOB/GC/172, JOB/GC/186, JOB/GC/195, JOB/TNC/71 et JOB/TNC/72, respectivement.

⁴ Les déclarations faites aux réunions informelles du CNC et des Chefs de délégation du 5 mars par les délégations ci-après sont incorporées dans le compte rendu de la réunion de mars du Conseil général figurant dans le document WT/GC/M/171: Suisse; Nigéria; Nouvelle-Zélande; Rwanda (Groupe africain); Uruguay (Groupe de travail informel sur les MPME); Union européenne; Guyana (ACP); Turquie; Mexique; Colombie; République centrafricaine (PMA); Chine (AFID); Ouganda; Équateur; Népal; Japon; Singapour (ASEAN); Australie; Thaïlande; État plurinational de Bolivie; Pérou; Cuba; République de Corée; Brésil; Afrique du Sud; Indonésie (G-33); Norvège; Pakistan; Fédération de Russie; Hong Kong, Chine; Trinité-et-Tobago; Canada; Panama (Membres relevant de l'article XII); Inde; Papouasie-Nouvelle-Guinée (Groupe du Pacifique); États-Unis; Sénégal; Zimbabwe; République bolivarienne du Venezuela; Argentine (Groupe informel sur la facilitation de l'investissement); Sri Lanka; Ghana; Philippines; Kenya; et Paraguay.

⁵ Les déclarations faites aux réunions informelles du CNC et des Chefs de délégation du 7 mai par les délégations ci-après sont incorporées dans le compte rendu de la réunion de mai du Conseil général figurant dans le document WT/GC/M/172: Suisse (au nom de l'Argentine; de l'Australie; du Bangladesh; du Bénin; du

1.5. À la réunion de juillet, les représentants de l'Ouganda, d'Haïti (CARICOM) et du Malawi (ACP) ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président du CNC et du rapport du Directeur général, ainsi que des déclarations faites à la réunion de juillet du Conseil général et aux réunions informelles du CNC et des Chefs de délégation du 24 juillet.⁶

1.6. À la réunion d'octobre, le Conseil général a pris note du rapport du Président du CNC et du rapport du Directeur général, ainsi que des déclarations faites aux réunions informelles du CNC et des Chefs de délégation du 16 octobre.⁷

1.7. À la réunion de décembre, les représentants du Paraguay, de la Barbade, de la République de Moldova et d'El Salvador ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président du CNC et du rapport du Directeur général, ainsi que des déclarations faites à la réunion de décembre du Conseil général et aux réunions informelles du CNC et des Chefs de délégation du 10 décembre.⁸

Brésil; du Burkina Faso; du Canada; du Chili; de la Colombie; du Costa Rica; de la Côte d'Ivoire; d'El Salvador; de l'ex-République yougoslave de Macédoine; du Guatemala; de Hong Kong, Chine; de l'Islande; du Kazakhstan; du Kenya; du Liechtenstein; de la Malaisie; du Mali; du Mexique; du Myanmar; du Nigéria; de la Norvège; de la Nouvelle-Zélande; du Pakistan; du Panama; du Paraguay; du Pérou; du Qatar; de la République de Corée; de la République démocratique populaire lao; de la République dominicaine; de la République de Moldova; de Singapour; de la Suisse; de la Thaïlande; de la Turquie; de l'Ukraine; de l'Uruguay; et du Viet Nam); Afrique du Sud (Groupe africain); États-Unis; République centrafricaine (PMA); Colombie (Dialogue informel sur la facilitation de l'investissement pour le développement); Malawi (ACP); Australie (initiative liée à la Déclaration conjointe sur le commerce électronique); Royaume d'Arabie saoudite; Indonésie (G-33); Chine; Bénin (C-4); Uruguay (Groupe de travail informel sur les MPME); Union européenne; Honduras (Groupe informel des pays en développement, excepté Israël); Zimbabwe; Panama (Membres relevant de l'article XII); Singapour; Mexique; Trinité-et-Tobago; Égypte; Inde; Équateur; Norvège; Fédération de Russie; Cuba; Canada; Brésil; Islande; Hong Kong, Chine; Turquie; Pérou; Ghana; Costa Rica; État plurinational de Bolivie; Ouganda; Tonga (Groupe du Pacifique); République de Moldova; Paraguay; Taïpei chinois; Haïti (CARICOM); Tanzanie; Thaïlande; Népal; Dominique (OECD); Chili; Japon; Jamaïque; Kenya; Nouvelle-Zélande; Cambodge; Pakistan; République bolivarienne du Venezuela; Malaisie; et République de Corée.

⁶ Les déclarations faites aux réunions informelles du CNC et des Chefs de délégation du 24 juillet par les délégations ci-après sont incorporées dans le compte rendu de la réunion de juillet du Conseil général figurant dans le document WT/GC/M/173: République de Corée; Panama (Membres relevant de l'article XII); Afrique du Sud (Groupe africain); Canada; Malawi (ACP); Australie (initiative liée à la Déclaration conjointe sur le commerce électronique); Union européenne; Colombie (Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement); Costa Rica; Chine; Tchad (PMA); Inde; Uruguay (Groupe de travail informel sur les MPME); États-Unis; Indonésie (G-33); Brésil; Pakistan; Argentine; Nouvelle-Zélande; Chili; Zimbabwe; Fédération de Russie; Suisse; Égypte; Norvège; Turquie; Bangladesh; Hong Kong, Chine; Sri Lanka; Équateur; Pérou; Singapour; Paraguay; Népal; Trinité-et-Tobago; Qatar; Kenya; Mexique; Thaïlande; Vanuatu (Groupe du Pacifique); Japon; République bolivarienne du Venezuela; Dominique (OECD); Bénin (C-4); et Cuba.

⁷ Les déclarations faites aux réunions informelles du CNC et des Chefs de délégation du 16 octobre par les délégations ci-après sont incorporées dans le compte rendu de la réunion d'octobre du Conseil général figurant dans le document WT/GC/M/174: Canada; Afrique du Sud (Groupe africain); République bolivarienne du Venezuela; Norvège; Malawi (ACP); États-Unis; Ghana; Mexique; Qatar; Brésil; Maroc; Cuba; Turquie; Colombie (Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement); Nouvelle-Zélande; Chine; Sénégal; Union européenne; Zimbabwe; Australie (initiative liée à la Déclaration conjointe sur le commerce électronique); Inde; République de Moldova; Uruguay (Groupe de travail informel sur les MPME); Costa Rica; République de Corée; Taïpei chinois; Indonésie (G-33); Suisse; Bénin (C-4); Argentine; Tchad (PMA); Paraguay; Vanuatu (Groupe du Pacifique); Jamaïque; Fédération de Russie; Oman; Japon; Ouganda; Angola; Népal; Trinité-et-Tobago; Cambodge; Hong Kong, Chine; Panama (Membres relevant de l'article XII); Kenya; Égypte; État plurinational de Bolivie; Équateur; Singapour; Pakistan; Haïti (CARICOM); Nigéria; Afghanistan; Cameroun; et Sri Lanka.

⁸ Les déclarations faites aux réunions informelles du CNC et des Chefs de délégation du 10 décembre par les délégations ci-après sont incorporées dans le compte rendu de la réunion de décembre du Conseil général figurant dans le document WT/GC/M/175: Canada; République centrafricaine (PMA); Islande (Groupe de travail sur l'incidence du commerce); Singapour (ASEAN); Colombie (Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement); Afrique du Sud (Groupe africain); Australie (initiative liée à la Déclaration conjointe sur le commerce électronique); Vanuatu (ACP); Union européenne; Uruguay (Groupe de travail informel sur les MPME); Chine; Bénin (C-4); Panama (Membres relevant de l'article XII); Suisse; Brésil; Sri Lanka; Angola; Fédération de Russie; République de Corée; Mexique; Japon; Indonésie (G-33); Inde; Argentine; Taïpei chinois; Ouganda; Philippines; Jamaïque; Sénégal; Norvège; Chili; Turquie; Pérou; Kenya; Hong Kong, Chine; Nigéria; Cambodge; Thaïlande; Costa Rica; Pakistan; Trinité-et-Tobago; Viet Nam; Haïti (CARICOM); Papouasie-Nouvelle-Guinée (Groupe du Pacifique); Sainte-Lucie (OECD); et République dominicaine.

2 MISE EN ŒUVRE DES RÉSULTATS DE BALI, DE NAIROBI ET DE BUENOS AIRES – DÉCLARATIONS DU PRÉSIDENT (WT/GC/M/171; WT/GC/M/172; WT/GC/M/173; WT/GC/M/174; ET WT/GC/M/175)

2.1. Depuis juillet 2014, le point consacré à la mise en œuvre des résultats de Bali est inscrit à l'ordre du jour des réunions du Conseil général à la demande du Président afin de présenter des renseignements actualisés sur les travaux accomplis dans le cadre des organes permanents qui travaillent directement sur les diverses décisions de Bali. Après les dixième et onzième sessions de la Conférence ministérielle, des rapports sur la mise en œuvre des résultats de Nairobi et de Buenos Aires ont également été présentés au titre de ce point.

2.2. Aux réunions du Conseil général de mars, mai, juillet, octobre et décembre, le Président a fait rapport sur les travaux menés dans le cadre des organes permanents de l'OMC pour remplir les mandats ministériels de Bali, de Nairobi et de Buenos Aires.⁹

2.3. À la réunion de mars, le Conseil général a pris note du rapport du Président.

2.4. À la réunion de mai, les représentants de l'Afrique du Sud (Groupe africain) et de l'Union européenne ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président et des déclarations.

2.5. À la réunion de juillet, les représentants du Tchad (PMA), de la Sierra Leone et de la Tanzanie ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président et des déclarations.

2.6. À la réunion d'octobre, les représentants de la République centrafricaine (PMA), du Malawi (ACP) et du Tchad ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président et des déclarations.

2.7. À la réunion de décembre, les représentants du Vanuatu (ACP) et de la République centrafricaine (PMA) ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président et des déclarations.

3 PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE

3.1 Examen de l'état d'avancement (WT/GC/M/173 et WT/GC/M/175)

3.1. Conformément à la Déclaration sur le commerce électronique mondial adoptée par les Ministres à la deuxième session de la Conférence ministérielle (WT/MIN(98)/DEC/2), le Conseil général a adopté, en septembre 1998, un programme de travail sur le commerce électronique (WT/L/274). À la onzième Conférence ministérielle, les Ministres ont adopté une décision sur le Programme de travail sur le commerce électronique (WT/MIN(17)/65-WT/L/1032) qui donnait pour instruction au Conseil général de procéder à des examens périodiques à ses réunions de juillet et décembre 2018 et de juillet 2019, sur la base des rapports qui pourraient être présentés par les organes de l'OMC chargés de la mise en œuvre du Programme de travail.

3.2. À la réunion de juillet, le Président a appelé l'attention sur les rapports présentés au Conseil général par les Présidents du Conseil du commerce des services (S/C/54) et du Conseil du commerce des marchandises (G/C/60). Les Présidents du CCS, du CCM, du Conseil des ADPIC et du CCD ont ensuite fait rapport sur les faits nouveaux intervenus dans le cadre du Programme de travail sur le commerce électronique depuis le dernier examen périodique effectué en juillet 2017. Le Conseil général a pris note des déclarations des Présidents du CCS, du CCM, du Conseil des ADPIC et du CCD, et des rapports figurant dans les documents S/C/54 et G/C/60.

3.3. À la réunion de décembre, le Président a fait rapport¹⁰ sur les faits nouveaux intervenus dans le cadre du Programme de travail sur le commerce électronique depuis le dernier examen périodique effectué en juillet – y compris les consultations qu'il a tenues avec les Membres sur la manière de faire avancer la discussion sur le moratoire concernant le commerce électronique, à la suite de la

⁹ Les déclarations du Président ont été distribuées ultérieurement sous les cotes JOB/GC/173, JOB/GC/187, JOB/GC/196, JOB/GC/202 et JOB/GC/210 respectivement.

¹⁰ Le rapport du Président a été ultérieurement distribué sous la cote WT/GC/W/756.

communication de l'Afrique du Sud et de l'Inde, ainsi que sur la réunion informelle ouverte qu'il avait convoquée le 27 novembre à ce sujet. Il a également appelé l'attention sur les rapports présentés au Conseil général par les Présidents du Conseil du commerce des services (S/C/56) et du Conseil du commerce des marchandises (G/C/64). Les représentants de la République centrafricaine (PMA), de l'Inde, de l'Afrique du Sud, du Vanuatu (ACP), du Nigéria et du Japon ont pris la parole. Le Conseil général a pris note de la déclaration du Président, des rapports figurant dans les documents S/C/56 et G/C/64 et des déclarations.

3.2 Partage de renseignements – Demande présentée par la Chine (WT/GC/M/173)

3.4. À la réunion de juillet, le représentant de la Chine a informé les Membres sur l'atelier sur le commerce électronique de deux semaines qui s'était tenu dans son pays et a présenté une vidéo à cet égard. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

3.3 Moratoire relatif aux droits de douane visant les transmissions électroniques: Nécessité d'un réexamen – Communication de l'Inde et de l'Afrique du Sud (WT/GC/M/173)

3.5. À la réunion de juillet, les représentants de l'Inde et de l'Afrique du Sud ont présenté leur communication figurant dans le document WT/GC/W/747. Par la suite, une discussion s'est tenue au titre des trois sous-points, au cours de laquelle les représentants du Bénin (UEMOA); des États-Unis; de Cuba; de l'Ouganda; de la Tanzanie; du Tchad; du Taipei chinois; du Brésil; du Pakistan; du Costa Rica; de l'Équateur; de la Fédération de Russie; de l'Indonésie; du Japon; de la Thaïlande; de la République de Corée; de l'Australie; de l'Union européenne; de la Norvège; du Canada; du Kazakhstan; de Sri Lanka; de Singapour; de la Suisse; de Hong Kong, Chine; de la Turquie; du Mexique; et du Chili ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

4 PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES PETITES ÉCONOMIES – RAPPORTS (WT/GC/M/171; WT/GC/M/172; WT/GC/M/173; WT/GC/M/174; ET WT/GC/M/175)

4.1. En 2002, le Conseil général a pris note d'un cadre et de procédures pour la conduite du Programme de travail sur les petites économies arrêté par les Ministres réunis à Doha (WT/MIN(01)/DEC/1, paragraphe 35), en vertu desquels ce programme de travail serait inscrit à titre permanent à l'ordre du jour du Conseil général. Le cadre et les procédures prévoyaient également que le Comité du commerce et du développement (CCD) ferait régulièrement rapport au Conseil général sur l'avancement des travaux dans ses sessions spécifiques sur cette question. En décembre 2017, à la onzième Conférence ministérielle, les Ministres ont adopté la Décision sur le Programme de travail sur les petites économies (WT/MIN(17)/63-WT/L/1030) qui réaffirmait leur engagement en faveur du Programme de travail et demandait au CCD de poursuivre ses travaux en sessions spécifiques sous la responsabilité générale du Conseil général.

4.2. À la réunion de mars, le Président du CCD a rappelé la Décision ministérielle de Buenos Aires à ce sujet et informé les Membres que la session spécifique du CCD continuerait de discuter des moyens d'aller de l'avant. Les représentants du Guatemala (PEV) et de la République de Moldova ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport et des déclarations.

4.3. À la réunion de mai, le Président du CCD a indiqué que des préparatifs étaient en cours pour organiser, début juin, une autre réunion afin d'examiner les défis que représentaient pour les PEV leur intégration plus complète dans le système commercial multilatéral et la réduction des coûts du commerce. Le représentant du Guatemala (PEV) a pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport et de la déclaration.

4.4. À la réunion de juillet, le Président du CCD a indiqué que la session spécifique s'était réunie en juin pour poursuivre les travaux qui lui avaient été confiés. La discussion, qui a inclus des exposés du Secrétariat, du Panama et Sri Lanka, était axée sur les défis spécifiques que représentaient les coûts du commerce pour les PEV et sur les facteurs les plus importants de coûts dans le commerce des marchandises et des services signalés par les PEV. Le représentant du Guatemala (PEV) a pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport et de la déclaration.

4.5. À la réunion d'octobre, le Président du CCD a indiqué que la trente-septième session spécifique consacrée aux petites économies se tiendrait le 1^{er} novembre et aurait pour but d'examiner les

bonnes pratiques et les politiques qui permettraient de surmonter les difficultés identifiées à la session précédente. Le représentant du Guatemala (PEV) a pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport et de la déclaration.

4.6. À la réunion de décembre, le Président du CCD a indiqué que la trente-septième session spécifique consacrée aux petites économies avait porté essentiellement sur les bonnes pratiques et les politiques qui permettraient de surmonter les difficultés identifiées à la session précédente. Le Groupe des PEV était en train de travailler sur un document final fondé sur les discussions qui avaient eu lieu en 2018 au cours de la session spécifique. Les représentants du Guatemala (PEV) et de Maurice ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport et des déclarations.

5 AIDE POUR LE COMMERCE – RAPPORT (WT/GC/M/171)

5.1. À la réunion de mars, le Président du CCD a fait savoir que des consultations sur le dernier programme de travail sur l'Aide pour le commerce étaient en cours depuis début janvier. Même si des progrès avaient été accomplis, le CCD aurait besoin de plus de temps pour délibérer à ce sujet et le Conseil général reviendrait sur cette question à une réunion ultérieure.¹¹ Le représentant du Tchad (au nom de la République centrafricaine, coordonnatrice des PMA) a pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport et de la déclaration.

6 ASPECTS DE LA QUESTION DU COTON RELATIFS À L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT – DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (WT/GC/M/175)

6.1. Au paragraphe 1.b de la Décision du 1^{er} août 2004 sur le Programme de travail de Doha (WT/L/579), le Conseil général, entre autres choses, a pris note des efforts faits sur les plans bilatéral, multilatéral et régional pour accomplir des progrès en ce qui concerne les aspects de l'Initiative en faveur du coton relatifs à l'aide au développement et a donné pour instruction au Secrétariat de continuer de travailler avec la communauté du développement et de faire périodiquement rapport au Conseil sur les faits nouveaux pertinents. Le Conseil général a également donné pour instruction au Directeur général de tenir des consultations avec les organisations internationales pertinentes, y compris les institutions de Bretton Woods, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Centre du commerce international, pour orienter de manière effective les programmes existants et toutes ressources additionnelles vers le développement des économies dans lesquelles le coton revêt une importance vitale. Les Décisions de Bali et Nairobi ont réaffirmé ce mandat et invité le Directeur général à continuer de présenter des rapports périodiques.

6.2. À la réunion de décembre, le Directeur général adjoint Alan Wolff, s'exprimant au nom du Directeur général, a indiqué que les progrès s'étaient poursuivis dans ce domaine, et a noté que l'aide au développement spécifique en faveur du coton avait augmenté et que les travaux dans le cadre du mécanisme étaient devenus plus méthodiques. Il a remercié les membres de la communauté du développement, ceux qui avaient considérablement contribué à la Coopération Sud-Sud pour l'aide au développement en faveur du coton, et plusieurs institutions multilatérales. Les représentants de la République centrafricaine (PMA), de l'Union européenne, du Mali (C-4) et de la Turquie ont pris la parole. Le Conseil général a pris note de la déclaration du Directeur général adjoint et des autres déclarations.

7 EXAMEN ANNUEL DU SYSTÈME DE LICENCES OBLIGATOIRES SPÉCIALES – PARAGRAPHE 7 DE L'ANNEXE DE L'ACCORD SUR LES ADPIC AMENDÉ ET PARAGRAPHE 8 DE LA DÉCISION SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PARAGRAPHE 6 DE LA DÉCLARATION DE DOHA SUR L'ACCORD SUR LES ADPIC ET LA SANTÉ PUBLIQUE – RAPPORT DU CONSEIL DES ADPIC (WT/GC/M/175)

7.1. En août 2003, le Conseil général a adopté la Décision sur la mise en œuvre du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique. En outre, le Conseil général a adopté en décembre 2005 un Protocole portant amendement de l'Accord sur les ADPIC, qui a été présenté aux Membres pour acceptation. Conformément à l'article X:3 de l'Accord sur l'OMC, ce

¹¹ À la réunion de mai du Conseil général, le Président du Conseil général a indiqué, au titre du point de l'ordre du jour "Mise en œuvre des résultats de Bali, de Nairobi et de Buenos Aires", qu'à la suite de consultations intensives tenues par le Président du CCD, le programme de travail pour 2018-2019 avait été convenu.

protocole est entré en vigueur le 23 janvier 2017, après acceptation par les deux tiers des Membres de l'OMC qui l'avaient accepté à cette date ou avant. L'Accord sur les ADPIC amendé et la Décision de 2003 prévoyaient que le Conseil des ADPIC réexaminerait chaque année le fonctionnement du système et présenterait chaque année un rapport sur son application au Conseil général.

7.2. À la réunion de décembre, le Président du Conseil des ADPIC a présenté le rapport du Conseil (IP/C/82) sur son réexamen annuel du système de licences obligatoires spéciales. Le Conseil général a pris note du rapport du Conseil des ADPIC.

8 ACCESSION

8.1 Présidence des Groupes de travail de l'accession (WT/GC/M/172; WT/GC/M/173; et WT/GC/M/175)

8.1. À la réunion de mai¹² le Président a indiqué qu'il avait été décidé par consensus que M. l'Ambassadeur Luis Cancela (Uruguay) présiderait le Groupe de travail de l'accession de l'Algérie à l'OMC et que M. Andrew Staines (Royaume-Uni) présiderait le Groupe de travail de l'accession des Bahamas à l'OMC. Les représentants des Bahamas (en qualité d'observateur) et de l'Algérie (en qualité d'observateur) ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

8.2. À la réunion de juillet¹³, le Président a indiqué qu'il avait été décidé par consensus que Mme l'Ambassadrice Elisabeth Tichy-Fisslberger (Autriche) présiderait le Groupe de travail de l'accession du Bhoutan à l'OMC et que Mme l'Ambassadrice Paik Ji-ah (République de Corée) présiderait le Groupe de travail de l'accession de l'Ouzbékistan à l'OMC. Le représentant du Bhoutan (en qualité d'observateur) a pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

8.3. À la réunion de décembre¹⁴, le Président a indiqué qu'il avait été décidé par consensus que M. l'Ambassadeur Morten Jespersen (Danemark) présiderait le Groupe de travail de l'accession de l'Éthiopie à l'OMC et que M. Katsuro Nagai (Japon) présiderait le Groupe de travail de l'accession du Soudan à l'OMC. Le représentant du Soudan (en qualité d'observateur) a pris la parole. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

9 DÉROGATIONS

9.1 Système de certification du processus de Kimberley pour les diamants bruts – Prorogation de la dérogation – Projet de décision (WT/GC/M/173)

9.1. À la réunion de juillet, le Conseil général a examiné un projet de décision, reproduit dans les documents G/C/W/753, G/C/W/753/Add.1 et G/C/W/753/Add.2, qui concernait la demande de prorogation de la dérogation concernant le système de certification du processus de Kimberley pour les diamants bruts. Le Président du conseil du commerce des marchandises a fait rapport sur l'examen du projet de décision par ledit conseil. Le représentant de la Sierra Leone a pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport et de la déclaration et, conformément aux Procédures de prise de décisions au titre des articles IX et XII de l'Accord sur l'OMC, a adopté la décision qui a ensuite été distribuée sous la cote WT/L/1039.

9.2 Introduction des modifications du Système harmonisé de 2002, 2007, 2012 et 2017 dans les Listes de concessions tarifaires de l'OMC – Projet de décision (WT/GC/M/175)

9.2. À la réunion de décembre, le Conseil général a examiné quatre projets de décision portant octroi d'une dérogation, contenus dans les documents G/C/W/756, G/C/W/757, G/C/W/758 et G/C/W/759/Rev.1, qui concernaient l'introduction des modifications du Système harmonisé de 2002, 2007, 2012 et 2017, respectivement, dans les Listes de concessions tarifaires de l'OMC. Le Président du Conseil du commerce des marchandises a fait rapport sur l'examen de cette question par ledit conseil. Le Conseil général a pris note du rapport et, conformément aux procédures de prise de décisions au titre des articles IX et XII de l'Accord sur l'OMC approuvées en novembre 1995

¹² Ce point a été examiné au titre du point "Autres questions" à la réunion de mai.

¹³ Ce point a été examiné au titre du point "Autres questions" à la réunion de juillet.

¹⁴ Ce point a été examiné au titre du point "Autres questions" à la réunion de décembre.

(WT/L/93), a adopté les quatre projets de décision distribués ultérieurement sous les cotes WT/L/1048, WT/L/1049, WT/L/1050 et WT/L/1051.

9.3 Réexamen des dérogations conformément à l'article IX:4 de l'Accord sur l'OMC (WT/GC/M/173 et WT/GC/M/175)

9.3. Conformément à l'article IX:4 de l'Accord sur l'OMC, "[t]oute dérogation accordée pour une période de plus d'une année sera réexaminée par la Conférence ministérielle une année au plus après qu'elle aura été accordée, puis chaque année jusqu'à ce qu'elle prenne fin".

9.4. À la réunion de juillet, le Conseil général a réexaminé les dérogations suivantes conformément à l'article IX:4:

- i. Pays les moins avancés Membres – Obligations au titre de l'article 70:8 et 70:9 de l'Accord sur les ADPIC en ce qui concerne les produits pharmaceutiques, dérogation accordée le 30 novembre 2015 jusqu'au 1^{er} janvier 2033 (WT/L/971)
- ii. Préférences tarifaires en faveur des pays les moins avancés, dérogation accordée le 27 mai 2009 jusqu'au 30 juin 2019 (WT/L/759)
- iii. Canada – CARIBCAN, dérogation accordée le 28 juillet 2015 jusqu'au 31 décembre 2023 (WT/L/958, WT/L/1036)
- iv. États-Unis – Loi relative au redressement économique du Bassin des Caraïbes, dérogation accordée le 5 mai 2015 jusqu'au 31 décembre 2019 (WT/L/950, WT/L/1038)

9.5. Ce faisant, le Conseil général a examiné les rapports sur la mise en œuvre des dérogations respectives, reproduits sous les cotes WT/L/1036 et WT/L/1038. Les représentants d'Haïti (CARICOM), de la Jamaïque, des États-Unis et du Canada ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des rapports figurant dans les documents WT/L/1036 et WT/L/1038 et des déclarations, et il est convenu qu'il reviendrait sur le réexamen des dérogations pluriannuelles au titre de l'article IX:4 de l'Accord sur l'OMC à sa dernière réunion ordinaire de 2018.

9.6. À la réunion de décembre, le Conseil général a réexaminé les dérogations suivantes conformément à l'article IX:4:

- i. Traitement préférentiel pour les services et fournisseurs de services des pays les moins avancés, dérogation accordée le 17 décembre 2011 jusqu'au 31 décembre 2030 (WT/L/847, WT/L/982)
- ii. Cuba – Article XV:6 - Prorogation de la dérogation, dérogation accordée le 7 décembre 2016 jusqu'au 31 décembre 2021 (WT/L/1003, WT/L/1043)
- iii. Union européenne – Application du traitement préférentiel autonome aux pays de la partie occidentale des Balkans, dérogation accordée le 7 décembre 2016 jusqu'au 31 décembre 2021 (WT/L/1002, WT/L/1044)
- iv. États-Unis – Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique, dérogation accordée le 30 novembre 2015 jusqu'au 30 septembre 2025 (WT/L/970, WT/L/1045)
- v. États-Unis – Ancien territoire sous tutelle des îles du Pacifique, dérogation accordée le 7 décembre 2016 jusqu'au 31 décembre 2026 (WT/L/1000, WT/L/1046)
- vi. États-Unis – Préférences commerciales accordées au Népal, dérogation accordée le 7 décembre 2016 jusqu'au 31 décembre 2025 (WT/L/1001, WT/L/1047)

9.7. Ce faisant, le Conseil général a examiné les rapports sur la mise en œuvre des dérogations respectives, reproduits sous les cotes WT/L/1043, WT/L/1044, WT/L/1045, WT/L/1046 et WT/L/1047. Les représentants du Monténégro ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des

rapports figurant dans les documents WT/L/1043, WT/L/1044, WT/L/1045, WT/L/1045/Corr.1, WT/L/1046 et WT/L/1047, et de la déclaration.

10 DOUZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE – DATE ET LIEU

10.1 Déclaration du Président (WT/GC/M/172; WT/GC/M/173 et WT/GC/M/174)

10.1. À la réunion de mai¹⁵, le Président a annoncé qu'il entamerait des consultations sur la date et le lieu de la douzième session de la Conférence ministérielle. Le Conseil général a pris note de la déclaration du Président.

10.2. À la réunion de juillet, à l'issue du processus de consultations mené par le Président, le Conseil général est convenu que la douzième session de la Conférence ministérielle de l'OMC se tiendrait à Astana (Kazakhstan) au début du mois de juin 2020, étant entendu que la date limite de 2019 figurant dans la Décision de Buenos Aires sur les subventions à la pêche était maintenue, tout comme les dates de 2019 relatives aux deux moratoires sur le commerce électronique et sur les plaintes en situation de non-violation ou motivées par une autre situation dans le domaine des ADPIC. Le Président, le Directeur général et le représentant du Kazakhstan ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

10.3. À la réunion d'octobre, le Conseil général est convenu que la douzième Conférence ministérielle se tiendrait du 8 au 11 juin 2020. Le représentant du Kazakhstan a pris la parole. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

11 SÉLECTION DE NOUVEAUX MEMBRES DE L'ORGANE D'APPEL – DÉCLARATION DE LA CHINE (WT/GC/M/172)

11.1. À la réunion de mai, le représentant de la Chine a fait une déclaration sur les questions relatives à la sélection de nouveaux membres de l'Organe d'appel. Les représentants de l'Union européenne; du Mexique; du Cambodge; du Zimbabwe; de la Fédération de Russie; du Honduras (Groupe informel des pays en développement, excepté Israël); de l'Ouganda; du Japon; de l'État plurinational de Bolivie; de la Tanzanie; du Qatar; du Bénin; de la Guinée; de la Turquie; de la Norvège; de Hong Kong, Chine; du Brésil; de la République bolivarienne du Venezuela; du Canada; du Pakistan; des Maldives; de la Suisse; de l'Australie; du Myanmar; de la Thaïlande; du Libéria; de l'Équateur; du Kazakhstan; de l'Inde; de Sri Lanka; du Guatemala; de la République de Corée; de l'Égypte; et des États-Unis ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

12 NOMINATIONS À L'ORGANE D'APPEL – AMENDEMENTS DU MÉMORANDUM D'ACCORD SUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS (WT/GC/M/175)

12.1 Déclaration faite par l'Union européenne, la Chine, le Canada, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la Suisse, l'Australie, la République de Corée, l'Islande, Singapour, le Mexique, le Costa Rica et le Monténégro

12.2 Communication présentée par l'Union européenne, la Chine, le Canada, l'Inde, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la Suisse, l'Australie, la République de Corée, l'Islande, Singapour, le Mexique, le Costa Rica et le Monténégro

12.3 Communication présentée par l'Union européenne, la Chine, l'Inde et le Monténégro

12.1. À la réunion de décembre, le représentant de l'Union européenne a présenté une déclaration¹⁶ et les communications distribuées sous la cote WT/GC/W/752/Rev.2 et WT/GC/W/753/Rev.1. Les représentants des coauteurs – Chine, Canada, Inde, Norvège, Nouvelle-Zélande, Suisse, Australie, République de Corée, Islande, Singapour, Mexique, Costa Rica et Monténégro – ont pris la parole successivement et ont renvoyé aux sous-points pertinents.

12.2. Au cours de la discussion qui a suivi, les représentants des Philippines; d'Antigua-et-Barbuda; de la Fédération de Russie; de la Thaïlande; de l'Argentine (au nom de l'Argentine, du Brésil, du

¹⁵ Ce point a été examiné au titre du point "Autres questions" à la réunion de mai.

¹⁶ Distribuée ultérieurement sous la cote WT/GC/197.

Chili, de la Colombie, du Mexique, du Paraguay et de l'Uruguay); du Vanuatu (ACP); de l'Ukraine; du Brésil; du Cambodge; des États-Unis; de Hong Kong, Chine; de la Tanzanie; du Japon; de l'Afghanistan; du Pakistan; du Tchad (PMA); de l'Équateur; de l'Afrique du Sud; du Guatemala; de l'Indonésie; du Pérou; de la Turquie; de l'Uruguay; du Nigéria; du Chili; du Honduras; et de la République dominicaine ont pris la parole. Les représentants de la Chine, des États-Unis et de l'Union européenne sont à nouveau intervenus. Le Président a dit que, de l'avis général des délégations, la question devait être traitée de toute urgence et qu'une discussion plus ciblée était nécessaire. Il a donc proposé l'établissement d'un processus informel sous les auspices du Conseil général pour permettre des discussions ciblées. Il consulterait les Membres sur la voie à suivre et présenterait ensuite des propositions concrètes sur la manière d'organiser ce processus informel. Le Conseil général a pris note des déclarations.

13 DISCUSSIONS AXÉES SUR LES QUESTIONS RELATIVES AU RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS – COMMUNICATION DE L'AUSTRALIE ET DE SINGAPOUR (WT/GC/M/175)

13.1. À la réunion de décembre, les représentants de l'Australie et des autres coauteurs – Singapour, Canada, Suisse et Costa Rica – ont présenté leur communication distribuée sous la cote WT/GC/W/754/Rev.2. Les représentants des États-Unis, du Brésil, de l'Ouganda et du Japon ont pris la parole. Le Président a renvoyé à ses remarques finales au titre du point sur les nominations à l'Organe d'appel¹⁷ et a répété qu'il mènerait des consultations à cet égard. Le Conseil général a pris note des déclarations.

14 ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE – ENQUÊTES AU TITRE DE L'ARTICLE 232 ET MESURES VISANT LES PRODUITS EN ACIER ET EN ALUMINIUM – DÉCLARATION DE LA CHINE (WT/GC/M/171 ET WT/GC/M/172)

14.1. À la réunion de mars¹⁸, le représentant de la Chine a fait une déclaration sur les mesures restrictives pour le commerce que prévoyait de prendre un Membre. Les représentants de l'Union européenne; du Canada; du Taipei chinois; de la Turquie; de la Fédération de Russie; de Hong Kong, Chine; de l'Australie; de la Norvège; de la République de Corée; du Japon; du Pakistan; de la Suisse; du Mexique; de l'Ouganda; de l'Inde; du Brésil; et de la République bolivarienne du Venezuela ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

14.2. À la réunion de mai, le représentant de la Chine a fait une déclaration sur les enquêtes au titre de l'article 232 et les mesures des États-Unis visant les produits en acier et en aluminium. Le représentant des États-Unis a ensuite fourni une réponse. Les représentants de l'Afrique du Sud; de la Fédération de Russie; du Brésil; de l'Ouganda; de la République bolivarienne du Venezuela; de Cuba; de l'État plurinational de Bolivie; du Japon; du Qatar; du Pakistan; du Cambodge; de l'Union européenne; de la Turquie; de la Suisse; de Hong Kong, Chine; de l'Inde et de la Norvège ont pris la parole. Le représentant de la Chine a ensuite repris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

15 ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE – ENQUÊTES ET MESURES AU TITRE DE L'ARTICLE 301 DE LA LOI DE 1974 SUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR – DÉCLARATION DE LA CHINE (WT/GC/M/172)

15.1. À la réunion de mai, le représentant de la Chine a fait une déclaration sur les enquêtes et mesures au titre de l'article 301 de la Loi de 1974 sur le commerce extérieur des États-Unis. Le représentant des États-Unis a ensuite fourni une réponse. Les représentants de la Fédération de Russie; de l'Union européenne; du Japon; du Pakistan; de la Tanzanie; du Cambodge; de la République bolivarienne du Venezuela; de Cuba; de l'État plurinational de Bolivie; et du Brésil ont pris la parole. Les représentants de la Chine et des États-Unis ont ensuite repris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

¹⁷ Voir le paragraphe 12.2.

¹⁸ Ce point a été examiné au titre du point "Autres questions" à la réunion de mars.

16 POINTS DE VUE SUR LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DE LA CHINE QUI PERTURBE LE COMMERCE ET SUR SES IMPLICATIONS POUR L'OMC – COMMUNICATIONS PRÉSENTÉES PAR LES ÉTATS-UNIS (WT/GC/M/173)

16.1. À la réunion de juillet, le représentant des États-Unis a fait une déclaration sur les points de vue de son pays concernant le modèle économique de la Chine qui perturbe le commerce et ses implications pour l'OMC, et a présenté les communications des États-Unis figurant dans les documents WT/GC/W/745 et WT/GC/W/746. Le représentant de la Chine a ensuite fourni une réponse et a également fait référence à la communication de son pays distribuée sous la cote WT/GC/W/749. Les représentants du Maroc; du Japon; du Pakistan; de la Fédération de Russie; de l'Union européenne; de Cuba; du Taipei chinois; de la République bolivarienne du Venezuela; de l'Australie; du Brésil; et du Mexique ont pris la parole. Ensuite, les représentants des États-Unis et de la Chine ont repris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

17 MESURES ACCORDANT AUX PMA AYANT RÉCEMMENT QUITTÉ CE STATUT ET DONT LE PNB EST INFÉRIEUR À 1 000 DOLLARS EU DES AVANTAGES AU TITRE DE L'ANNEXE VII B) DE L'ACCORD SUR LES SUBVENTIONS ET LES MESURES COMPENSATOIRES – COMMUNICATION DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE AU NOM DU GROUPE DES PMA (WT/GC/M/173)

17.1. À la réunion de juillet, le représentant du Tchad (au nom de la République centrafricaine, coordonnatrice des PMA) a présenté la communication des PMA figurant dans le document WT/GC/W/742, qui avait aussi été examinée auparavant au Conseil du commerce des marchandises. Les représentants du Népal; du Bangladesh; des États-Unis; du Vanuatu; de l'Inde; du Bénin; du Japon; du Malawi; de l'Union européenne; de la Nouvelle-Zélande; et du Brésil ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

18 ATELIER SUR L'ANALYSE BASÉE SUR LE GENRE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE – DÉCLARATION DU CANADA (WT/GC/M/171)

18.1. À la réunion de mars¹⁹, le représentant du Canada a rappelé la Déclaration de Buenos Aires sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes, approuvée par 120 Membres et observateurs, et a invité les délégations à un atelier sur l'analyse basée sur le genre de la politique commerciale, qui se tiendrait le 16 mars à l'OMC. Les représentants du Monténégro et de l'Union européenne ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

19 DÉCLARATIONS DES GROUPES DE MEMBRES AUX RÉUNIONS OFFICIELLES DE L'OMC – DÉCLARATION DES ÉTATS-UNIS (WT/GC/M/173)

19.1. À la réunion de juillet²⁰, les États-Unis ont rappelé qu'ils avaient demandé au Groupe informel des pays en développement d'établir une liste publique de tous ses membres, dans un souci de transparence. Les représentants de l'Argentine, de la République bolivarienne du Venezuela et de Cuba ont pris la parole sur une autre question. Le Conseil général a pris note des déclarations.

20 CRÉATION D'UN NOUVEAU GROUPE INFORMEL DE MEMBRES CHARGÉ D'EXAMINER LES QUESTIONS RELATIVES AU COMMERCE ET À L'ENVIRONNEMENT – DÉCLARATION DU COSTA RICA (WT/GC/M/173)

20.1. À la réunion de juillet²¹, le représentant du Costa Rica a annoncé la création d'un nouveau groupe informel dénommé "Friends Advancing Sustainable Trade (FAST)", qui examinerait les questions relatives au commerce et à l'environnement. Le représentant de la Norvège a pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

¹⁹ Ce point a été examiné au titre du point "Autres questions" à la réunion de mars.

²⁰ Ce point a été examiné au titre du point "Autres questions" à la réunion de juillet.

²¹ Ce point a été examiné au titre du point "Autres questions" à la réunion de juillet.

21 CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU SUR L'ÉCONOMIE DURABLE BLEUE ET SEMAINE AFRICAINE DU COMMERCE ÉLECTRONIQUE – DÉCLARATION DU KENYA (WT/GC/M/174)

21.1. À la réunion d'octobre²², le représentant du Kenya a annoncé que deux manifestations se tiendraient prochainement à Nairobi: une conférence de haut niveau sur l'économie bleue du 26 au 28 novembre et la Semaine africaine du commerce électronique du 10 au 14 décembre. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

22 TRAVAUX DU G-20 SUR LE COMMERCE ET L'INVESTISSEMENT – DÉCLARATION DE L'ARGENTINE (WT/GC/M/175)

22.1. À la réunion de décembre²³, le représentant de l'Argentine a informé les Membres des travaux de la présidence argentine du G-20 sur le commerce et l'investissement, et a renvoyé à la déclaration ministérielle faite à la réunion ministérielle de ce G-20 à Mar del Plata ainsi qu'à la déclaration des dirigeants du G-20 adoptée à Buenos Aires, distribuées sous les cotes WT/L/1052 et WT/L/1053, respectivement. Le Conseil général a pris note de la déclaration.

23 COMITÉ DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION

23.1 Rapports et recommandations (WT/GC/M/172; WT/GC/M/173; et WT/GC/M/175)

23.1. À la réunion de mai, le Conseil général a examiné le rapport du Comité du budget, des finances et de l'administration sur sa réunion de mars (WT/BFA/171). Le représentant de la République centrafricaine a pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations, approuvé les recommandations spécifiques du Comité du budget figurant dans les paragraphes 4.7 et 5.2 du document WT/BFA/171 et adopté le rapport.

23.2. À la réunion de juillet, au moment d'adopter l'ordre du jour, le Conseil général est convenu de modifier l'ordre du jour proposé s'agissant du point "Comité du budget, des finances et de l'administration – Rapport sur les réunions d'avril et de juin 2018". Le Conseil général a examiné uniquement les paragraphes 1.1 à 1.12 du document WT/BFA/172 et la pièce jointe WT/BFA/W/448. L'examen de l'intégralité des documents mentionnés dans ce point (WT/BFA/172 et WT/BFA/173) a été reporté à une réunion ultérieure. Le Conseil général a approuvé la recommandation spécifique du Comité du budget figurant au paragraphe 1.12 du document WT/BFA/172.

23.3. À la réunion de décembre, le Conseil général a examiné les rapports du Comité du budget, des finances et de l'administration sur ses réunions de juillet (WT/BFA/174), septembre (WT/BFA/175) et novembre (WT/BFA/176). Le Conseil général a pris note de la déclaration, approuvé les recommandations spécifiques du Comité du budget figurant dans les paragraphes 2.13, 3.14 à 3.16 et 4.18 du document WT/BFA/176, et adopté les trois rapports.

24 RÉGIME DES PENSIONS DE L'OMC

24.1 Rapports (WT/GC/M/173)

24.1. À la réunion de juillet, le Président du Comité de gestion du Régime des pensions de l'OMC a présenté le rapport annuel du Comité de gestion pour l'année 2017 (document WT/L/1037) et le rapport de l'auditeur externe indépendant sur la vérification des états financiers du Régime des pensions de l'OMC (document WT/L/1035). Le Conseil général a pris note du rapport annuel du Comité de gestion pour l'année 2017, du rapport de l'auditeur externe indépendant sur la vérification des états financiers du Régime des pensions de l'OMC et de la déclaration du Président du Comité de gestion du Régime des pensions de l'OMC.

²² Ce point a été examiné au titre du point "Autres questions" à la réunion d'octobre.

²³ Ce point a été examiné au titre du point "Autres questions" à la réunion de décembre.

24.2 Élection d'un Président, des membres et des suppléants du Comité de gestion (WT/GC/M/172)

24.2. L'article 4 a) du Statut du Régime des pensions de l'OMC prévoit, entre autres choses, l'élection par le Conseil général d'un Président, de quatre membres et de quatre suppléants au Comité de gestion du Régime des pensions, chacun pour un mandat de trois ans.

24.3. À la réunion de mai, le Président a rappelé le processus de consultations qui avait eu lieu concernant les deux vacances de postes au Comité de gestion du Régime des pensions de l'OMC, annoncées dans une communication envoyée aux délégations début avril. Sur la base de ce processus, il a suggéré que les candidates proposées dans le document WT/GC/W/743 soient élues au Comité de gestion: Mme Darija Sinjeri (Croatie) en tant que membre et Mme Paula Chiung-Fang Hsu (Taipei chinois) en tant que suppléante. Le Conseil général en est ainsi convenu.²⁴

25 ARRANGEMENTS ADMINISTRATIFS CONCERNANT LES MEMBRES AYANT DES ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (WT/GC/M/171; WT/GC/M/172; WT/GC/M/173; WT/GC/M/174; ET WT/GC/M/175)

25.1. En octobre 2012, le Conseil général a approuvé une recommandation du Comité du budget, des finances et de l'administration relative à une révision des arrangements administratifs concernant les Membres ayant des arriérés de contributions, qui figure à l'annexe 1 du document WT/BFA/132. Ces nouveaux arrangements sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Ils prescrivaient qu'à la fin de chaque réunion du Conseil général le Président du Comité du budget, des finances et de l'administration indique quels étaient les Membres et les observateurs visés par des arrangements administratifs; en outre, le Président du Conseil général demanderait aux Membres et aux observateurs relevant des catégories II et III de faire savoir au Secrétariat quand ils prévoient de payer leurs arriérés.

25.2. À chacune des réunions du Conseil général, en mars, mai, juillet, octobre et décembre²⁵, le Président du Comité du budget, des finances et de l'administration a donné des renseignements concernant les Membres visés par des arrangements administratifs et le Président a adressé la demande susmentionnée aux Membres et aux observateurs relevant des catégories II et III. Le Conseil général a pris note des déclarations.

26 CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL CNUCED/OMC – RAPPORT DU GROUPE CONSULTATIF COMMUN SUR SA CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION (WT/GC/M/175)

26.1. À la réunion de décembre, le Conseil général a examiné un rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa cinquante-deuxième session (ITC/AG(LII)/272), qui avait été initialement examiné par le Comité du commerce et du développement à sa réunion du 21 novembre au cours de laquelle il avait été présenté par le Président du Groupe consultatif commun, M. l'Ambassadeur Alvaro Cedeño Molinari (Costa Rica). Le Président du CCD a fait une déclaration sur l'examen de ce rapport par le Comité. Le représentant du Centre du commerce international (en qualité d'observateur) a pris la parole. Le Conseil général a pris note de la déclaration du Président du CCD et de l'autre déclaration, et il a adopté le rapport du Groupe consultatif commun.

27 EXAMEN DES ACTIVITÉS DE L'OMC (WT/GC/M/175)

27.1. À la réunion de décembre, le Conseil général a examiné les rapports annuels des organes de l'OMC pour 2018 qui avaient été établis conformément à la Décision sur les procédures d'examen annuel des activités de l'OMC et de présentation de rapports dans le cadre de l'OMC, figurant dans le document WT/L/105.

27.2. Le Conseil général a pris note de la déclaration du Président, a adopté le rapport du Comité du commerce et du développement reproduit sous la cote WT/COMTD/97 et a pris note des rapports

²⁴ La décision figure dans le document WT/L/1034.

²⁵ Ce point a été examiné au titre du point "Autres questions" aux réunions de mars, mai, juillet, octobre et décembre.

des autres organes de l'OMC, y compris des rapports des organes établis au titre des Accords commerciaux plurilatéraux, figurant dans les documents WT/DSB/76, WT/TPR/426, G/L/1282, S/C/55, IP/C/81, G/L/1283, G/L/1284, WT/CTE/25, WT/BOP/R/116, WT/BFA/177, WT/REG/29, WT/WGTDF/17, WT/WGTTT/20, GPA/AR/1 et WT/L/1041-TCA/14.

27.3. Le Conseil général a ensuite adopté son projet de rapport annuel pour 2018, reproduit sous la cote WT/GC/W/751, étant entendu que le Secrétariat apporterait les ajustements nécessaires pour y inclure les questions examinées à la réunion en cours.

28 DÉSIGNATION DES PRÉSIDENTS DES ORGANES DE L'OMC (WT/GC/M/171; WT/GC/M/173; WT/GC/M/174; ET WT/GC/M/175)

28.1. À la réunion de mars, le Président a indiqué que, conformément aux Lignes directrices pour la désignation des présidents des organes de l'OMC (WT/L/510) et aux mesures pratiques y relatives visant à améliorer leur mise en œuvre (JOB/GC/22), il avait, avec le Président en exercice de l'Organe de règlement des différends – M. l'Ambassadeur Ihara (Japon) – et l'ancien Président du Conseil général – M. l'Ambassadeur Neple (Norvège) –, tenu des consultations pour établir une liste de candidats à la présidence des organes permanents de l'OMC figurant dans les groupes 1, 2, 4 et 5 de l'annexe des Lignes directrices, et sur la désignation de nouveaux présidents pour la session extraordinaire du Comité de l'agriculture, la session extraordinaire du Conseil du commerce des services et le Groupe de négociation sur les règles. À cet égard, il avait convoqué, le 2 mars, une réunion informelle du Conseil général durant laquelle il avait présenté un rapport détaillé sur les consultations tenues et avait partagé la liste de candidats à la présidence des organes permanents et de deux organes de négociation, sur laquelle un consensus semblait exister.²⁶

28.2. Les consultations avaient permis de dégager un consensus en faveur des candidats suivants:

Conseil général	S.E. M. Junichi Ihara (Japon)
Organe de règlement des différends	S.E. Mme Sunanta Kangvulkulij (Thaïlande)
Organe d'examen des politiques commerciales	S.E. M. Eloi Laouru (Bénin)
Conseil du commerce des marchandises	S.E. M. Stephen De Boer (Canada)
Conseil du commerce des services	S.E. M. Alfredo Suescum (Panama)
Conseil des ADPIC	S.E. M. Walter Werner (Allemagne)
Comité du commerce et du développement	S.E. M. Diego Aulestia (Équateur)
Comité des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements	S.E. M. Claudio de la Puente (Pérou)
Comité du budget, des finances et de l'administration	S.E. M. Juan Aguirre (Paraguay)
Comité du commerce et de l'environnement	S.E. Mme Sondang Angraini (Indonésie)

²⁶ La déclaration du Président à la réunion informelle du Conseil général au niveau des Chefs de délégation se trouve à l'annexe 3 du compte rendu de la réunion de mars du Conseil général (document WT/GC/M/171).

Comité des accords commerciaux régionaux	S.E. M. Julian Braithwaite (Royaume-Uni)
Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances	S.E. M. Mohammad Haqjo (Afghanistan)
Groupe de travail du commerce et du transfert de technologie	S.E. Mme Sabine Möller (Namibie)

28.3. S'agissant des organes de négociation, les consultations ont fait apparaître un consensus en faveur des candidats suivants:

Conseil du commerce des services en session extraordinaire	S.E. Mme Zhanar Aitzhanova (Kazakhstan)
Groupe de négociation sur les règles	S.E. M. Roberto Zapata (Mexique)

28.4. Le Président a rappelé qu'ils n'avaient pas finalisé le processus de désignation du Président de la session extraordinaire du Comité de l'agriculture. Les consultations concernant cette désignation devaient se poursuivre et le Président était convaincu qu'une décision pourrait être prise sur cette question sans retard indu.²⁷ Il a ensuite rappelé que les présidents des organes permanents seraient désignés pour un mandat d'un an, conformément à la règle générale des Lignes directrices. Toutes les désignations seraient officialisées par les organes de l'OMC concernés lors de leurs réunions suivantes de 2018. Le Conseil général a pris note du consensus existant sur la liste des candidats à la présidence des organes de l'OMC et de la déclaration du Président.

28.5. Les présidents du CCM et du CCS ont fait des déclarations sur les consultations relatives à la présidence de leurs organes subsidiaires respectifs, conformément aux lignes directrices pertinentes. Le représentant du Chili a pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

28.6. À la réunion de juillet²⁸, le Président a annoncé qu'il entamerait des consultations concernant les postes vacants à la présidence des sessions ordinaires et extraordinaires du Comité du commerce et de l'environnement. Le Conseil général a pris note de la déclaration du Président.

28.7. À la réunion d'octobre²⁹, le Président a brièvement fait le point sur l'avancement des consultations engagées concernant les postes vacants à la présidence des sessions ordinaires et extraordinaires du CCE. Le Conseil général a pris note de la déclaration du Président.

28.8. À la réunion de décembre, le Président a dit que, conformément aux Lignes directrices pour la désignation des présidents des organes de l'OMC figurant dans le document WT/L/510 et aux mesures pratiques destinées à en améliorer la mise en œuvre (JOB/GC/22), il engagerait le processus de sélection en vue de la désignation des présidents des organes de l'OMC mentionnés dans les groupes 1, 2, 4 et 5 de l'annexe des Lignes directrices. Il a également dit que le prochain cycle de désignations inclurait le poste vacant à la présidence des sessions extraordinaires du CCE et tout autre poste qui deviendrait vacant dans les organes de négociation, et qu'il considérerait conjointement les postes vacants à la présidence du CCE et à la présidence des autres organes ordinaires. Conformément au paragraphe 7.1 b) des Lignes directrices, il serait assisté dans ce processus par la Présidente en exercice de l'Organe de règlement des différends,

²⁷ À l'issue des consultations, le Président, M. l'Ambassadeur Junichi Ihara, a envoyé le 13 mars à l'ensemble des Membres une communication pour les informer que, d'après lui, un consensus s'était dégagé au sein des délégations concernant la désignation de M. l'Ambassadeur John Ronald Dipchandra Ford (Guyana) à la présidence de la session extraordinaire du Comité de l'agriculture, et les inviter à communiquer leurs éventuelles observations avant le 15 mars. N'ayant pas reçu d'objections, il a confirmé le 16 mars que M. l'Ambassadeur Ford serait désigné Président de la session extraordinaire du Comité de l'agriculture à la prochaine réunion formelle du Comité.

²⁸ Ce point a été examiné au titre du point "Autres questions" à la réunion de juillet.

²⁹ Ce point a été examiné au titre du point "Autres questions" à la réunion d'octobre.

Mme l'Ambassadrice Sunanta Kangvulkulkij (Thaïlande). Le Conseil général a pris note de la déclaration, faite conformément aux Lignes directrices pour la désignation des présidents.

29 ÉLECTION DU PRÉSIDENT (WT/GC/M/171)

29.1. À la réunion de mars, le Président, en sa qualité de Président sortant du Conseil général, a fait une déclaration. Le Conseil général a ensuite élu à l'unanimité S.E. M. l'Ambassadeur Junichi Ihara (Japon) à la présidence.

29.2. Le Directeur général, le nouveau Président et les représentants du Honduras (Groupe informel des pays en développement), du Kenya et du Rwanda (Groupe africain) ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.
